

**Information professionnelle N°17**

**Mesdames et Messieurs les  
membres de l'APCG**

---

Genève, le 9 octobre 2023  
P/3.3.1/

***Office des autorisations de construire (OAC) – SAD Consult devient Suivi administratif des dossiers***

---

Mesdames, Messieurs,  
Chers Membres,

L'Office des autorisations de construire (OAC) nous informe avoir modernisé la plateforme SAD Consult, nommée à présent [Suivi administratif des dossiers \(ge.ch\)](https://www.ge.ch/suivi-administratif-des-dossiers).

Elle permet aux professionnels de la construction de connaître l'état d'avancement des dossiers d'autorisations de construire, d'aménagement du territoire ou d'autorisation d'appartements (art. 39 LDTR).

L'interface est ainsi améliorée avec les principales évolutions suivantes :

Page d'accueil organisée autour de thématiques

- Pour le cas spécifique des autorisations de construire, les dossiers issus de SAD et d'AC-Démat sont présents. Les données des dossiers AC-Démat sont plus complètes.
- La consultation de l'ensemble des plans d'affectations reste possible.

Une ergonomie améliorée pour retrouver celle d'AC-Démat déjà très largement utilisée dans le cadre des autorisations de construire

- Organisation autour d'un synoptique avec localisation de l'objet sur le SITG.
- Organisation autour d'une ligne de vie et des données rattachées à chacune des étapes.

Vous trouverez de plus amples informations en cliquant sur le lien [Aide sur la plateforme de suivi administratif des dossiers | ge.ch](https://www.ge.ch/suivi-administratif-des-dossiers).

En cas de question, vous pouvez joindre l'OAC au 022 546 64 00 ou à infoac@etat.ge.ch.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, chers Membres, à nos sentiments les meilleurs.

Romain LAVIZZARI, Président  
Valentine PILLET, Vice-Présidente

